

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/2598
14 avril 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE LE 14 AVRIL 1952 PAR LA DELEGATION
DU PAKISTAN

Le Conseil de sécurité,

Considérant les communications que les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de la Birmanie, de l'Egypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, des Philippines et du Yémen ont adressées le 2 avril 1952 au Président du Conseil de sécurité (S/2579, S/2578, S/2581, S/2575, S/2580, S/2574, S/2576, S/2582, S/2583, S/2584),

Frenant note des communications que les représentants précités ont adressées par la suite au Président du Conseil de sécurité et dont le Président a donné lecture au Conseil lors de sa 575ème séance, le 10 avril 1952,

Décide d'inviter ceux des représentants précités qui ont exprimé l'espoir que le Conseil leur donnerait la possibilité de répondre à certaines observations que le représentant de la France a faites à leur sujet lors de la 574ème séance du Conseil, le 4 avril 1952, à prendre part à cette fin aux débats du Conseil.

